

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 4598

présenté par

M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

**ARTICLE 7**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« sauf pour les employés et opérateurs d'exploitation en informatique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement initialement déposé par les députés Socialistes et apparentés et soutenu par le groupe Écologiste vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés et opérateurs d'exploitation en informatique.